

Déclaration préalable

Site inscrit (ou classé)

Définition de glossaire

Mis à jour le 23 février 2017 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Monument naturel ou zone dont la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général. Il existe une liste par département. L'inscription est décidée par arrêté.

- Code de l'environnement : articles L341-1 à L341-15-1



**Mairie
de Nargis**

1, rue de la Mairie
45210 Nargis
02 38 26 03 04 accueil@mairie-nargis.fr